



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 juin 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Mylène Loiseau
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 03.

2015-06-074

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-075

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 192 249 \$ soit 79 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2015 – 300 000 \$.



No de résolution
ou annotation

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2015

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **1 823 091 \$** soit 60 % sur un global de 3 054 858 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2014 (solde) 41 609 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 2 786 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 341 706 \$**, soit 33 % du budget, réparties ainsi :

Administration	45 %	Urbanisme	39 %
Sécurité publique	37 %	Loisirs et culture	37 %
Transport	55 %	Frais de financement	15 %
Hygiène du milieu	44 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à **184 063 \$**.

2015-06-076

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mai 2015 au montant de 284 738,39 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 284 738,39 \$ pour le mois de mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-077

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

CONSIDÉRANT

l'arrêté du ministre en date du 15 février 2012 et les dispositions de l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., chapitre M-22.1) qui obligent les municipalités à élaborer et à déposer leurs indicateurs de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE

ces indicateurs favoriseront une prise de décision éclairée par les élus et les gestionnaires municipaux et permettront également de mieux informer les citoyens sur les services qu'ils reçoivent dans un contexte de gestion par résultats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Dépose les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2014, lesquels seront soumis au ministère des Affaires municipales et des Régions et diffusés aux citoyens de la municipalité par le biais du site internet et du prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2015-06-078

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau



No de résolution
ou annotation

QUE M. le conseiller Léon Leclerc soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} juillet 2015, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon et du CITSO en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro P-2015-437 – Règlement de Plan d'urbanisme
- Projet de règlement numéro P-2015-438 – Règlement de zonage
- Projet de règlement numéro P-2015-440 – Règlement de construction
- Projet de règlement numéro P-2015-441 – Règlement sur les permis et certificats
- Projet de règlement numéro P-2015-442 – Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Projet de règlement numéro P-2015-443 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
- Projet de règlement numéro P-2015-444 – Règlement sur les dérogations mineures
- Projet de règlement numéro P-2015-445 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles

De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture des projets de règlements lors de leurs adoptions.

URBANISME – VOIRIE

2015-06-079

DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 925, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS (LOT 1737)

- CONSIDÉRANT QU'** un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 10 avril 2015 ;
- CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande d'exemption telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 925, chemin du Lac-Saint-Louis (Lot 1737), en la Ville de Léry. Le motif du refus est le non-respect du critère mentionné ci-dessous, en vertu de l'article 4.2.2 dudit règlement.

Prévoir une architecture de bâtiment, laquelle donnera un aspect cossu, une mise en valeur autant par la volumétrie des bâtiments, le style architectural de ceux-ci que les matériaux utilisés.

Adoptée à l'unanimité



2015-06-080

No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

**DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 1450, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 14 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande d'exemption telle que déposée et recommande certaines modifications au niveau du projet de construction tel que déposé ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est en attente de modifications aux plans proposés par le requérant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 1450, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-081

**DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 918, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT QU' un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 1^{er} mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 1^{er} mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 918, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2015-06-082

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES V-2015-02 – PLAN DIRECTEUR D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial.

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été déposées dans les délais requis, à savoir ;

Firme	Prix soumis	Pointage intérimaire	Pointage final	Rang
Les Services exp Inc.	89 700 \$	81,75	14,69	3
Le Groupe-Conseil Génipur Inc.	120 000 \$	77,25	10,60	5
Roche Ltée, Groupe-conseil	93 800 \$	83,00	14,18	4
Stantec Experts-Conseil Ltée	81 800 \$	86,00	16,63	1
Tetra Tech QI Inc.	87 500 \$	81,75	15,06	2

CONSIDÉRANT QUE ces firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de sélection utilisée par le Comité de sélection est la suivante :

Ville de Léry

Appel d'offres de services professionnels
Plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial
Appel d'offres n° V-2015-02

Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes

PARTIE 1											
ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nombre Maximal de points attribués	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. Expérience du soumissionnaire	20										
2. Qualifications et expérience du chargé de projet	30										
3. Adéquation, qualifications et expérience de l'équipe proposée	20										
4. Compréhension du contrat et méthodologie	25										
5. Qualité global de l'offre	5										
POINTAGE INTÉrimAIRE	100		/100		/100		/100		/100		/100
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées aux soumissionnaires, sans qu'elles n'aient été ouvertes.											
PARTIE 2											
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Soumission E					
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points):											
Établissement du pointage final: Application de la formule : $(\text{pointage intérimaire} + 30) \times 10\,000$ Prix soumissionné											
Rang											



No de résolution
ou annotation

Membres du comité et secrétaire :

_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)

30

DATE: _____ LIEU: _____

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité de sélection recommande à la Ville de Léry d'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial à la firme « Stantec Experts-Conseil Ltée » qui s'avère être celle qui a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la grille de sélection telle que présentée et utilisée par le Comité de sélection.
- Entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme « Stantec Experts-Conseil Ltée », au montant de 81 800 \$, taxes en sus, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.
- Remercie tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-083

SOUTIEN TECHNIQUE EN INGÉNIERIE – MANDAT

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'avoir un soutien technique en ingénierie afin d'assurer un suivi du mandat pour le plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial de la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Macogep le 1^{er} juin 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Macogep afin d'assurer un suivi du mandat pour le plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial de la Ville de Léry au coût de 4 600 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

2015-06-084

- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

AGRILE DU FRÊNE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire mettre en place un programme de surveillance et de contrôle de l'agrile du frêne pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire faire l'inventaire des frênes qui sont situés près des voies publiques ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Services d'Arbres Primeau Inc. le 21 mai 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Services d'Arbres Primeau Inc. afin de mettre en place un programme de surveillance et de contrôle de l'agrile du frêne pour l'année 2015 au coût de 4 170 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Accepte l'offre de services de Services d'Arbres Primeau Inc. afin de procéder à un inventaire des frênes qui sont situés près des voies publiques au coût de 15 \$ l'unité pour un montant approximatif de 6 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-085

SALLE COMMUNAUTAIRE ADOLPHE-LEDUC – SYSTÈME DE SON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire mettre à jour le système de son de la Salle Adolphe-Leduc ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Galatek Services le 21 avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Galatek Services afin de mettre à jour le système de son de la Salle Adolphe-Leduc au coût de 7 063 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-086

ACQUISITION D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire acquérir un analyseur de trafic afin d'être en mesure de mettre en place des campagnes de collectes de données reliées au trafic routier ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Trafic Innovation Inc. le 28 mai 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

2015-06-087

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Trafic Innovation Inc. pour l'achat d'un analyseur de trafic au coût de 7 596 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU

CONSIDÉRANT QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris) ;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Indique que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.
- Appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-088

STATION DE L'AVENTURE : MAISON DE LA FAMILLE - APPUI

CONSIDÉRANT QUE La Station de l'Aventure : Maison de la famille désire faire une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada par le biais du nouveau «Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150» afin d'apporter des améliorations au terrain de jeux situé à l'école Maria-Goretti ;

CONSIDÉRANT QUE La Station de l'Aventure : Maison de la famille n'est que locataire du site en question, la demande de subvention doit être appuyée par la Ville de Léry ainsi que par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Léry :

- Appuie la demande de subvention de La Station de l'Aventure : Maison de la famille auprès du Gouvernement du Canada par le biais du nouveau «Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150» afin d'apporter des améliorations au terrain de jeux situé à l'école Maria-Goretti.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 mai 2015, il y a eu discussions sur le projet d'usine de biométhanisation, la réduction du nombre d'employés auprès du CLD Roussillon, les travaux sur le Pont Mercier ainsi que sur le budget de la division de la culture et du musée archéologique.

CITSO

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 mai 2015, il y a eu discussions sur le projet de terminus en la Ville de Châteauguay, un circuit possible à Châteauguay afin de se rendre à l'Île Saint-Bernard, la marge de crédit ainsi que sur le dossier des montants non payés par Kahnawà:ke.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 juillet 2015.

La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2015 était le lundi 1^{er} juin 2015. La troisième échéance est le mardi 1^{er} septembre 2015.

Le service de collecte des branches (déchiquetage) a débuté le mardi 5 mai 2015 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2015 (exception 20 octobre 2015).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectuera des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Le 21^e tournoi de golf annuel du Club Optimiste de Léry aura lieu le samedi 13 juin 2015 au Club de golf Belle Vue.

Un Forum Culture et Loisirs aura lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry de 9 heures à 15 heures.

Le Festi-Léry 2015 aura lieu le samedi 4 juillet 2015 au Club Nautique Woodlands de 10 heures à 16 heures.

Le concert «Léry sur le Lac» aura lieu le dimanche 5 juillet à l'Église Notre-Dame-de-Léry à 14 heures. Des billets sont disponibles moyennant un don de 24 \$ à la réception à l'hôtel de ville de Léry.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le maire Walter Letham indique que la réfection de la traverse de la voie ferrée de la rue Paul et de la rue du Parc-Notre-Dame est complétée. Il avise que la réfection du Parc Notre-Dame débutera sous peu. Il informe les citoyens que dans les prochains mois, une soirée d'information concernant l'agrigle du frêne sera organisée par la Ville de Léry. Il mentionne que la Ville de Léry continue de travailler sur le dossier du projet égout et aqueduc avec protection incendie - Phase II mais ne peut entreprendre les travaux sans subventions du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Il indique que la demande de la Ville de Léry afin de réduire la vitesse à 70 km/h sur le boulevard de Léry a été acceptée.

M. le conseiller Gérald Ranger remercie les citoyens du district 1 qui sont présents. Par la suite, il explique la teneur d'une mise en demeure qu'il a reçue de la part de M. le maire Walter Letham. En terminant, il remercie la Ville de Léry pour l'installation de pots de fleurs dans la rue de la Gare ce qui a un effet ralentissant sur la circulation.



No de résolution
ou annotation

Mme la conseillère Mylène Loiseau informe les citoyens à propos des discussions qui ont eu lieu concernant le dossier de la mise en demeure à M. le conseiller Gérald Ranger. Elle remercie les bénévoles qui ont participé à la «Journée de la Famille» et indique que des bénévoles sont requis pour d'autres activités à venir. Elle souligne le travail qui a été accompli à ce jour par Mme Isabelle Coderre, nouvelle employée à la Ville de Léry. Elle fait un rappel du Forum Culture-Loisirs qui aura lieu le samedi 20 juin 2015 à l'Église Notre-Dame-de-Léry de 9 heures à 15 heures. En terminant, elle discute du dossier de l'entretien des fossés.

M. le conseiller Éric Pinard informe les citoyens à propos des discussions qui ont eu lieu concernant le dossier de la mise en demeure à M. le conseiller Gérald Ranger. Par la suite, il donne de l'information sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD ainsi que sur la consultation publique qui est prévue le 30 juin 2015 à compter de 18 heures.

Mme la conseillère Johanne Dutil remercie les bénévoles qui ont participé à la «Journée de la Famille».

M. le conseiller Léon Leclerc indique qu'un document résumant l'information sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD sera disponible aux citoyens pour la consultation publique qui est prévue le 30 juin 2015 à compter de 18 heures.

M. le conseiller Jacques Laberge indique qu'il a lui aussi reçu une mise en demeure de la part de M. le maire Walter Letham et qu'il en prend la responsabilité pour certains dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.


Les questions portent sur l'envoi de mises en demeure de la part de M. le maire Walter Letham aux conseillers Gérald Ranger et Jacques Laberge, le suivi prévu par M. Letham suite à cet envoi, la possibilité d'une conciliation ou d'arriver à un terrain d'entente entre M. le maire Letham et MM. les conseillers Ranger et Laberge, la présence policière parmi les citoyens lors de cette séance ordinaire, l'abolition de la Conférence régionale des élus, la diminution du personnel du Centre local de développement, les exigences pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que les noms des membres actuels, les travaux en cours du Groupe Hémisphères, le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, le processus à suivre suite à un vol d'un bac de recyclage, l'installation des dos d'âne temporaires, l'accumulation d'eau pluviale à un endroit sur le chemin du Lac-Saint-Louis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial, le contracteur qui a effectué des travaux dernièrement à la caserne incendie, les travaux effectués par des citoyens avant la délivrance d'un permis, le calendrier d'adoption dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD, le respect de la vitesse sur le chemin du Lac-Saint-Louis ainsi que les travaux dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I (la compensation des servitudes, les odeurs, la possible existence de bas fond dans l'infrastructure d'égout, le nombre de branchements effectués, la possibilité de raccordement des services d'aqueduc et d'égout avec la Ville de Beauharnois ainsi que la poursuite du contracteur Sintra Inc.).

2015-06-089

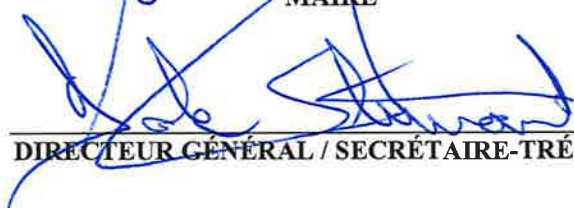
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 22 h 10.

Adoptée à l'unanimité



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER